



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20230413-20230413-DE  
Reçu le 20/04/2023

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : le 01 avril 2023  
Date d'affichage : le 13 avril 2023  
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Joel ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Thierry TEULIER –

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### DELIBERATION N° 2023/04/13

**Renouvellement du marché d'installation et d'exploitation des IRVE 2024**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2023/04/13**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20230413-20230413-DE  
Recu le 20/04/2023

## **Renouvellement du marché d'installation et d'exploitation des IRVE 2024**

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que depuis 2015 un groupement de commande a été créé pour déployer et exploiter le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Dans le cadre de ce groupement des accords-cadres sont lancés pour assurer ces missions sur le réseau REVEO.

Le marché en cours arrivera à échéance en 2024 et il convient de le renouveler.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le renouvellement du marché pour installer et exploiter les IRVE du réseau REVEO. Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer les documents s'y afférent et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce renouvellement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du 20/04/2023

**Le Président du SIEDA**